



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 60252

Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves violations des droits de l'homme ayant lieu actuellement en Tchétchénie. La crise des droits humains perdure dans ce pays où détentions arbitraires, mauvais traitements, tortures, viols, exécutions extrajudiciaires ont lieu sans répit. L'an passé, lors de la 56e commission des droits de l'homme des Nations unies, sur les allégations au droit humain et au droit international humanitaire, a été adoptée une résolution 2000/58 appelant la création d'une commission nationale. Cependant, à ce jour, les autorités russes ne se sont toujours pas conformées à la résolution 2000/58, les invitant à recevoir et à coopérer avec cinq des rapporteurs de cette commission, chargée d'enquêter, d'identifier les responsables et de les traduire en justice. De même, les actions du bureau du représentant spécial du président ou de la Commission nationale publique, créés par le gouvernement russe, se révèlent largement insuffisantes. Il semble nécessaire que des mesures efficaces soient mises en place dans les meilleurs délais afin de mettre un terme à ces graves violations des droits humains, de garantir que la justice soit rendue aux victimes, d'inviter le gouvernement russe à se conformer entièrement à la résolution 2000/58. Il lui demande quelle est sa position concernant cette dramatique situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, par le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamonov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la Commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchéchènes, les atteintes au droit humanitaire commises des deux côtés. La

Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie pour que cette dernière établisse, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale indépendante en vue de poursuites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra-judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes et les enfants dans les conflits armés puissent se rendre en Tchétchénie. Le Haut-commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la Commission. Dans le même temps, la France comme l'Union européenne souhaitent développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet Union européenne-Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise au renforcement d'un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Fromet](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60252

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2334

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3076